



Pour résilier un abonnement des injustifiés ?

Par **chkone**, le **22/05/2009** à **12:20**

Bonjour,
J'ai pris un abonnement à une salle de sport il y a 6 jours d'une valeur de 350€ qui n'a toujours pas été prélevé. Et je veux annuler cet abonnement et la personne au téléphone me dit que j'aurais des frais de 100€ et je voudrais savoir si il est dans son droit. Je pensais que nous avions droit à 7 jours de rétractations.
Merci

Par **Berni F**, le **22/05/2009** à **13:50**

bonjour,
malheureusement, le droit de rétractation ne s'applique pas pour une prestation de service déjà commencée avec l'accord du consommateur.
article L121-20-2 du code de la consommation : <http://snipurl.com/ijsg2> [www_legifrance_gouv_fr]

Par **gloran**, le **23/05/2009** à **00:15**

Lisez les clauses du contrat concernant la résiliation, que disent-elles ?
D'abord, avez vous signé un quelconque contrat / bon de commande / document ?
Précisez

Par **chkone**, le **23/05/2009** à **13:59**

En effet j'avais mal lu le contrat il fallait lire une étoile d'étoile...